



Ville de Cerny

Essonne

Procès-Verbal du Conseil municipal

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 7 avril 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. VUITRY, MERLET, Mmes VUITRY, DENOYER, MM. PIERROT, JACQUET.

M. PRAT a quitté la séance après le vote du point 5.

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Sylvie BARBERI
M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / V / 1 – 3.6

**BILAN ANNUEL 2022 DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS
IMMOBILIERES**

Dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales destinées à faciliter l'information du public et des élus, son article L.2241-1 oblige le Conseil municipal à délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune. Ce bilan retrace toutes les cessions ou acquisitions réalisées au cours de l'année N-1 et doit être annexé au compte administratif.

Il précise la nature du bien, sa localisation, l'identité du cédant et du cessionnaire, la date d'acquisition ou de cession, le prix et la nature juridique de l'acte.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,
 CONSIDÉRANT la nécessité de délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune au cours de l'exercice budgétaire 2022 et de l'annexer au compte administratif,
 L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

ADOpte le bilan annuel 2022 des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune qui s'établit de la façon suivante :

ACQUISITIONS

Nature du bien	Localisation	Superficie	Date de la délibération	Prix d'acquisition	Nature juridique de l'acte
NÉANT					

CESSIONS

Nature du bien	Localisation	Superficie des espaces	Date de la délibération	Prix de la cession	Nature juridique de l'acte
Lot 4 Copropriété	3 Chemin des Carreaux	Privatifs : 34,61 m ² Communs : 516/1000èmes	21/10/2021	50 000,00 €	Acte authentique du 4/02/2022

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2022.

N° 2023 / V / 2 - 7.1

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

La lecture du projet de délibération étant faite, A. VUITRY demande s'il s'agit de prendre acte ou de voter ce point.

Madame le Maire précise qu'il appartient aux membres présents de voter la prise d'acte.

VU le Code général des collectivités territoriales,

L'examen du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable du Trésor ayant été réalisé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**
 (MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT)

PREND ACTE de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Budget Principal				
. Investissement	491 091,87 €		- 852 816,93 €	- 361 725,06 €
. Fonctionnement	285 326,00 €		352 321,51 €	637 647,51 €
Total	776 417,87 €		- 500 495,42 €	275 922,45 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte administratif,

ARRÊTE les résultats définitifs 2022 tels que résumés ci-dessus conformes aux écritures de l'ordonnateur.

N° 2023 / V / 3 – 7.1

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le compte administratif a fait l'objet d'un envoi dématérialisé aux conseillers municipaux et de la présentation suivante en séance :

1. En section de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE



SECTION DE
FONCTIONNEMENT
en chiffres

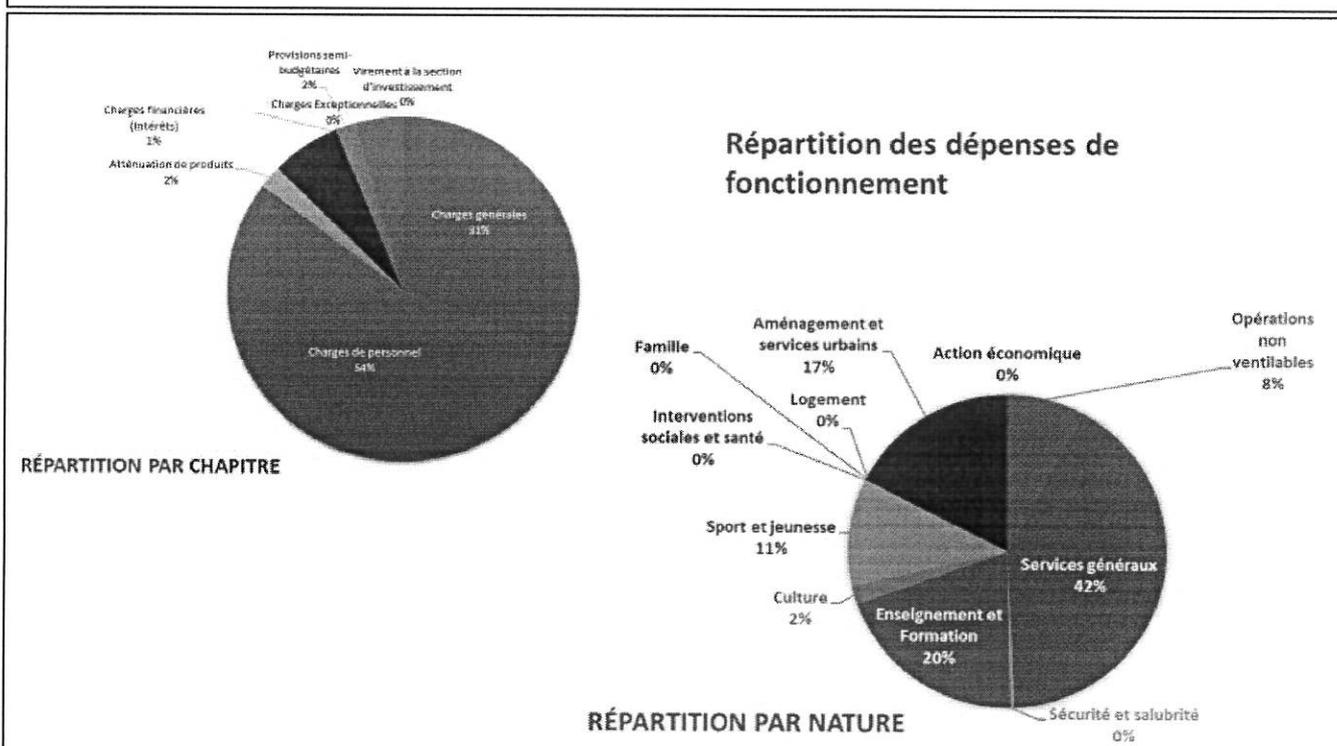
DÉPENSES	Crédits ouverts BP 2022+DM	CA 2022	% Réalisation
Charges générales	011 991 385,87 €	865 304,69 €	87%
Charges de personnel	012 1 525 300,00 €	1 510 154,06 €	99%
Atténuation de produits	014 58 513,00 €	58 513,00 €	100%
Autres charges	65 175 179,00 €	161 604,61 €	92%
Dépenses de gestion courantes	2 750 377,87 €	2 595 576,36 €	94,37%
Charges financières (intérêts)	66 19 828,09 €	18 973,83 €	
Charges Exceptionnelles	67 5 500,00 €		
Provisions semi-budgétaires	68 59 751,00 €	51 675,00 €	
DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 835 456,96 €	2 666 225,19 €	
Virement à la section d'investissement	023 475 000,00 €		
Dotations aux amortissements	042 57 521,04 €	123 725,85 €	
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	3 367 978,00 €	2 789 951,04 €	

RECETTES	Crédits ouverts BP 2022+DM	CA 2022	% Réalisation
Atténuation charges (rembours.)	013 19 800,00 €	9 457,47 €	48%
Produits des services	70 321 635,00 €	308 284,17 €	96%
Impôts et taxes	73 2 303 417,00 €	2 334 722,07 €	101%
Dotations	74 401 352,00 €	412 102,32 €	103%
Autres produits	75 31 250,00 €	6 504,31 €	21%
Racettes de gestion courantes	3 077 454,00 €	3 071 070,34 €	99,79%
Produits financiers	76 3,00 €	5,00 €	
Produits Exceptionnels	77 0,00 €	52 695,94 €	
Reprise sur amortissements et provisions	78 0,00 €	0,00 €	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 077 457,00 €	3 123 771,28 €	
Recettes d'ordre	042 5 195,00 €	18 501,27 €	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 082 652,00 €	3 142 272,55 €	

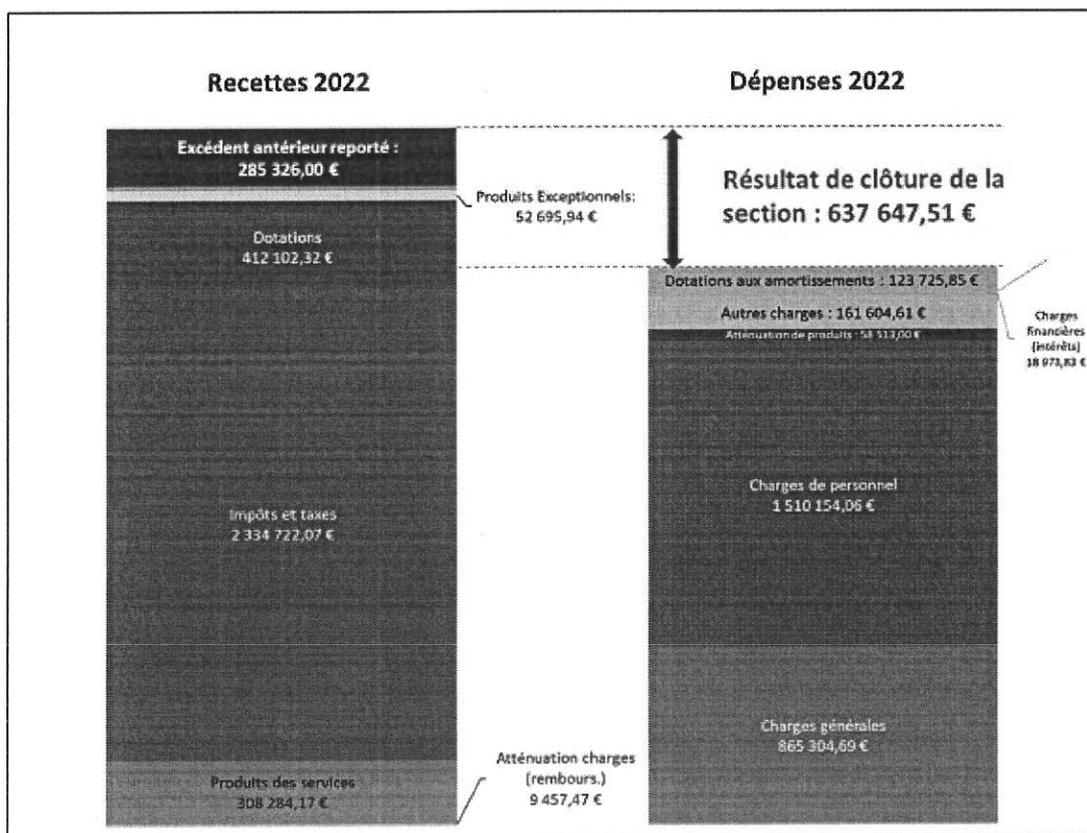
	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	2 789 951,04
Racettes de fonctionnement	3 142 272,55
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	352 321,51
Excédent année précédente	285 326,00
Déficit année précédente	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	637 647,51

	CA 2022
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	2 789 951,04 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	3 427 598,55 €

	CA 2022
Résultat reporté D002	
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002	285 326,00 €



Madame le Maire attire l'attention, d'une part, sur les dépenses les plus importantes de la collectivité, à savoir : les charges de personnel à hauteur de 54 % et, d'autre part, sur les charges à caractère général à hauteur de 31 % et sur les principales recettes de la collectivité : les impôts.



2. En section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE



Ville de Cerny

DÉPENSES	CREDITS OUVERTS REPRIS + BP + DM 2022	CA 2022	REPRIS + BP 2023
Immobilisations incorporelles 20	50 038,86 €	26 071,86 €	23 577,60 €
Immobilisations corporelles 21	211 788,01 €	129 845,68 €	3 530,30 €
Immobilisations en cours 23	1 704 904,21 €	827 724,29 €	751 765,21 €
Dépenses d'équipement	1 966 731,08 €	983 641,83 €	778 873,11 €
Emprunts et dettes assimilées 16	180 244,00 €	180 242,40 €	
Dépenses imprévues 020	902,29 €		
Dépenses financières	181 146,29 €	180 242,40 €	
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 147 877,37 €	1 163 884,23 €	
Opérations de transferts entre sections 040	5 195,00 €	18 501,27 €	
Opérations patrimoniales 041	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 153 072,37 €	1 182 385,50 €	

RECETTES	CREDITS OUVERTS REPRIS + BP + DM 2022	CA 2022	REPRIS+BP 2023
Subventions d'investissement 13	688 677,32 €	35 346,13 €	590 735,10 €
Emprunts et dettes 16	125 000,00 €		
Recettes d'équipement	813 677,32 €	35 346,13 €	590 735,10 €
Dotations, fonds divers et réserves 10	191 782,14 €	170 496,59 €	
Excédent de fonctionnement 1068	0,00 €	0,00 €	
Vente patrimoine 024	124 000,00 €		
Recettes financières	315 782,14 €	170 496,59 €	0,00 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 129 459,46 €	205 842,72 €	590 735,10 €
Virement de la section de fonctionnement 021	475 000,00 €		
Amortissements des immobilisations 040	57 521,04 €	123 725,85 €	
Opérations patrimoniales 041	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 661 980,50 €	329 568,57 €	

	CA 2022
Dépenses d'investissement	1 182 385,50
Recettes d'investissement	329 568,57
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	852 816,93
Excédent année précédente	491 091,87
Déficit année précédente	
Résultat de clôture de la section d'investissement	361 725,06

	CA 2022	REPRIS+BP 2023
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001		
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 153 072,37 €	1 182 385,50 €

	CA 2022	REPRIS+BP 2023
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001	491 091,87 €	491 091,87 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 153 072,37 €	820 660,44 €

**LA CONCORDANCE
DU CA 2022
AVEC
LE COMPTE DE GESTION 2022**

	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	2 789 951,04
Recettes de fonctionnement	3 142 272,55
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	352 321,51
Excédent année précédente	285 326,00
Déficit année précédente	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	637 647,51

	CA 2022
Dépenses d'investissement	1 182 383,50
Recettes d'investissement	329 568,57
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 852 816,93
Excédent année précédente	491 091,87
Déficit année précédente	
Résultat de clôture de la section d'investissement	- 361 725,06

	CA 2022
Résultat de l'exercice	500 495,42
Résultat de clôture (fond de roulement)	275 922,45

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 091012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SDC LA FERTE-ALEAIS

ETABLISSEMENT : CERHY

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22900 - CERHY

EXERCICE 2022

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	491 091,87		-852 816,93		-361 725,06
Fonctionnement	285 326,00		352 321,51		637 647,51
TOTAL I	776 417,87		-500 495,42		275 922,45
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	776 417,87		-500 495,42		275 922,45

VU le Code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Rémi HEUDE, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice 2022, Madame le Maire ayant quitté la salle du Conseil au moment du vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION** (A. VUITRY) - Marie-Claire CHAMBARET ne prenant pas part au vote

DONNE ACTE au Maire de la présentation du Compte administratif 2022 tel que présenté,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion quant aux reports, au résultat budgétaire de l'exercice, au résultat d'exécution du budget ainsi qu'aux débits et aux crédits portés aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs d'où il ressort :

Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice	352 321,51 €
	Résultat de clôture de la section	637 647,51 €
Section d'investissement	Résultat de l'exercice	- 852 816,93 €
	Résultat de clôture de la section	- 361 725,06 €
TOTAL	Résultat de l'exercice	- 500 495,42 €
	Résultat de clôture	275 922,45 €

N° 2023 / V / 4 – 7.1**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Après l'arrêté des comptes de l'exercice 2022, le vote du compte administratif dressé par le Maire et du compte de gestion dressé par la Trésorière, il convient d'affecter les résultats à inscrire au budget de l'exercice 2023, sachant que le résultat comptable de l'exercice doit être affecté en priorité au besoin de financement nécessaire à la couverture de la part en capital du remboursement des emprunts.

VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU la délibération n° 2023 / V / 2 – 7.1 relative au compte de gestion de l'exercice 2022,
 VU la délibération n° 2023 / V / 3 – 7.1 relative au compte administratif de l'exercice 2022,
 CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice 2022 qui seront inscrits au budget de l'exercice 2023,
 L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT)

CONSTATE que l'exercice 2022 présente les résultats qui suivent :

Excédent de fonctionnement	352 321,51 €
Excédent de fonctionnement de l'année antérieure reporté	285 326,00 €
Excédent de clôture de la section de fonctionnement	637 647,51 €

Déficit d'investissement	- 852 816,93 €
Excédent d'investissement de l'année précédente reporté	491 091,87 €
Déficit de clôture de la section d'investissement	- 361 725,06 €
Déficit du reste à réaliser	- 188 138,01 €
Résultat de l'exercice 2022	- 500 495,42 €
Résultat de clôture 2022	275 922,45 €
Bénéfice à reporter en fonctionnement ou investissement	87 784,44 €

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus conformes aux écritures de l'ordonnateur.

DÉCIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Excédent reporté (R002)	87 784,44 €
Section d'investissement	Déficit d'investissement reporté (D001)	361 725,06 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	549 863,07 €

A. VUITRY demande s'il s'agit d'un constat ou d'un vote.

Madame le Maire apporte la précision qu'il s'agit de voter le constat, d'arrêter les résultats et de décider de l'affectation des résultats.

N° 2023 / V / 5 - 7.1
BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif a fait l'objet d'un envoi dématérialisé aux conseillers municipaux et de la présentation suivante en séance :

1. En section de fonctionnement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 417 407,00	3 329 622,56
	*	*	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	-0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 87 784,44
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 417 407,00	3 417 407,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 396 336,41	1 946 199,48
	*	*	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	778 873,11	590 735,10
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 361 725,06	(si solde positif) 6,08
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 536 934,58	2 536 934,58
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 954 341,58	5 954 341,58



Ville de Cerny

VUE D'ENSEMBLE			SECTION DE FONCTIONNEMENT en chiffres		
			RECETTES		
	CA 2022	BP 2023		CA 2022	BP 2023
Charges générales	O11 865 304,69 €	1 096 905,63 €	Atténuation charges (rembours.)	O13 9 457,47 €	20 000,00 €
Charges de personnel	O12 1 510 154,06 €	1 560 300,00 €	Produits des services	70 308 284,17 €	314 822,56 €
Atténuation de produits	O14 58 513,00 €	58 513,00 €	Impôts et taxes	73 2 334 722,07 €	2 619 963,00 €
Autres charges	65 161 604,61 €	167 170,00 €	Dotations	74 412 102,32 €	337 785,00 €
Dépenses de gestion courantes	2 595 576,36 €	2 882 888,63 €	Autres produits	75 6 504,31 €	19 660,00 €
Charges financières (intérêts)	66 18 973,83 €	18 141,22 €	Recettes de gestion courantes	3 071 070,34 €	3 312 230,56 €
Charges Exceptionnelles	67	2 500,00 €	Produits financiers	76 5,00 €	5,00 €
Provisions semi-budgétaires	68 51 675,00 €	21 796,00 €	Produits Exceptionnels	77 52 695,94 €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 666 225,19 €	2 925 325,85 €	Reprise sur amortissements et provisions	78 0,00 €	
Virement à la section d'investissement	023	415 000,00 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 123 771,28 €	3 312 235,56 €
Dotations aux amortissements	042 123 725,85 €	77 081,15 €	Recettes d'ordre	042 18 501,27 €	17 387,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	2 789 951,04 €	3 417 407,00 €	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 142 272,55 €	3 329 622,56 €
Résultat reporté	D002		Solde d'exécution de l'exercice précédent	R002 285 326,00 €	87 784,44 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 789 951,04 €	3 417 407,00 €	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 427 598,55 €	3 417 407,00 €



Ville de Cerny

Concordance avec le budget communiqué

En dépenses de fonctionnement

CERNY - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	991 285,87	0,00	1 096 905,63	1 096 905,63	1 096 905,63
012	Charges de personnel, loas, assemblées	1 525 300,00	0,00	1 560 300,00	1 560 300,00	1 560 300,00
014	Atténuations de produits	58 513,00	0,00	58 513,00	58 513,00	58 513,00
05	Autres charges de gestion courante	175 170,00	0,00	167 170,00	167 170,00	167 170,00
056	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 750 270,87	0,00	2 882 868,63	2 882 868,63	2 882 868,63
06	Charges financières	19 628,09	0,00	18 141,22	18 141,22	18 141,22
07	Charges exceptionnelles	5 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
08	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	59 751,00		21 796,00	21 796,00	21 796,00
022	Dépenses imputées	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 835 498,96	0,00	2 925 325,85	2 925 325,85	2 925 325,85
023	Virement à la section d'investissement (5)	475 000,00		415 000,00	415 000,00	415 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	57 521,04		77 081,15	77 081,15	77 081,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		532 521,04		492 081,15	492 081,15	492 081,15
TOTAL		3 367 870,00	0,00	3 417 407,00	3 417 407,00	3 417 407,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)			0,00			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 417 407,00		3 417 407,00

DEPENSES	CA 2022	BP 2023
Charges générales	011 865 304,09 €	1 096 905,63 €
Charges de personnel	012 1 510 354,06 €	1 560 300,00 €
Atténuations de produits	014 58 513,00 €	58 513,00 €
Autres charges	05 161 604,61 €	167 170,00 €
Dépenses de gestion courantes		
	2 595 576,36 €	2 882 868,63 €
Charges financières (inibérés)	06 18 673,83 €	18 141,22 €
Charges Exceptionnelles	07 2 500,00 €	2 500,00 €
Provisions semi-budgétaires	08 51 675,00 €	21 796,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	2 586 225,19 €	2 925 325,85 €
Virement à la section d'investissement	023 415 000,00 €	415 000,00 €
Dotations aux amortissements	042 123 725,85 €	77 081,15 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		
	2 789 951,04 €	3 417 407,00 €
Résultat reporté D002		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		
	2 789 951,04 €	3 417 407,00 €

Concordance avec le budget communiqué

En recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	19 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	321 822,56	0,00	314 822,56	314 822,56	314 822,56
73	Impôts et taxes	2 303 417,00	0,00	2 619 963,00	2 619 963,00	2 619 963,00
74	Dotations et participations	401 382,00	0,00	337 785,00	337 785,00	337 785,00
75	Autres produits de gestion courante	31 250,00	0,00	19 660,00	19 660,00	19 660,00
Total des recettes de gestion courantes		3 077 454,00	0,00	3 312 230,56	3 312 230,56	3 312 230,56
76	Produits financiers	3,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 077 457,00	0,00	3 312 235,56	3 312 235,56	3 312 235,56
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 195,00		17 387,00	17 387,00	17 387,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 195,00		17 387,00	17 387,00	17 387,00
TOTAL		3 082 652,00	0,00	3 329 622,56	3 329 622,56	3 329 622,56
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)			87 784,44			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 417 407,00		3 417 407,00

RECETTES	CA 2022	BP 2023
Atténuations charges (rembours.)	013 9 457,47 €	20 000,00 €
Produits des services	70 308 284,17 €	314 822,56 €
Impôts et taxes	73 2 334 722,07 €	2 619 963,00 €
Dotations	74 412 102,32 €	337 785,00 €
Autres produits	75 6 504,31 €	19 660,00 €
Recettes de gestion courantes		
	3 071 070,34 €	3 312 230,56 €
Produits financiers	76 5,00 €	5,00 €
Produits Exceptionnels	77 52 695,94 €	0,00 €
Reprise sur amortissements et provisions	78 0,00 €	0,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	3 123 771,28 €	3 312 235,56 €
Recettes d'ordre	042 18 501,27 €	17 387,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		
	3 142 272,55 €	3 329 622,56 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002		
	285 326,00 €	87 784,44 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		
	3 427 598,55 €	3 417 407,00 €

Madame le Maire attire l'attention sur le fait que cette présentation des montants inscrits au budget, est conforme aux documents envoyés à tous les conseillers avec la convocation.

Ont notamment été prévues, en section de fonctionnement

Une augmentation des dépenses de 7,62 %

- La dépense d'électricité est estimée à 212 590,00 € (+ 107 161,44€) et celle de gaz à 88 500,00 € (+ 50 813,28 €)
 - Un budget de 139 920 € est attribué afin de prendre en considération l'augmentation des coûts des matières premières. Les dépenses d'alimentation augmentent de 7 %
- Sont également budgétisés :
- L'acquisition d'un trampoline pour l'école maternelle et du petit outillage pour le service technique
 - Le renouvellement des vêtements de travail des agents du restaurant scolaire et l'équipement des bénévoles de la réserve communale de sécurité civile
 - Les frais de location dans le cadre de l'organisation d'un séjour en accueil de loisirs
 - Le recours à des prestataires pour l'abattage d'arbres, l'entretien des bords de routes
 - La réparation du parafoudre et le remplacement de l'horloge de l'église
 - La réalisation de places de stationnement (Rue Damiot et Rue du Verger et Rue du Moulin à Vent)
 - La réparation du système d'arrosage du terrain de football, des alarmes des bâtiments
 - La maintenance des poteaux incendie
 - L'augmentation des charges de personnel à hauteur de 3,3 %

Une progression des recettes de 5,96 %

Au niveau des produits des services (+2,12 %)

- La recette attendue de la participation aux classes de découverte 2023 est fixée à 7.500 € (147,11 €/enfant)
- Une augmentation des recettes des services périscolaires est prévue à hauteur de 2%

Toutefois, le montant des dotations est estimé à la baisse (- 74 317 €)

Au niveau des produits des impôts et taxes (+12,22 %)

Compte-tenu de l'augmentation des bases et du produit de la fiscalité attendu, les taux d'imposition seront proposés à hauteur de :

Taxe foncière bâti :
36,26 % au lieu de 33,18 %

Taxe foncière non bâti :
59,79 % (sans modification)

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :
12,60 %

2. En section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE

SECTION D'INVESTISSEMENT (en chiffres)



DÉPENSES	CA 2022	REPRIS + BP 2023
Immobilisations incorporelles 20	26 071,86 €	98 066,90 €
Immobilisations corporelles 21	129 845,68 €	132 113,30 €
Immobilisations en cours 23	827 724,29 €	1 726 268,21 €
Dépenses d'équipement	983 641,83 €	1 956 448,41 €
Emprunts et dettes assimilées 16	180 242,40 €	181 848,00 €
Dépenses imprévues 020		1 880,35 €
Dépenses financières	180 242,40 €	183 728,35 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 163 884,23 €	2 140 176,76 €
Opérations de transferts entre sections 040	18 501,27 €	17 387,00 €
Opérations patrimoniales 041	0,00 €	17 645,76 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 182 385,50 €	2 175 209,52 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001		361 725 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 182 385,50 €	2 536 934,58 €

RECETTES	CA 2022	REPRIS + BP 2023
Subventions d'investissement 13	35 346,13 €	95 744,60 €
Emprunts et dettes 16		
Recettes d'équipement	35 346,13 €	95 744,60 €
Dotations, fonds divers et réserves 10	170 496,59 €	165 600,00 €
Excédent de fonctionnement 1068	0,00 €	549 863,07 €
Vente patrimoine 024		359 000,00 €
Recettes financières	170 496,59 €	1 074 463,07 €
RÉCETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	205 842,72 €	2 027 207,67 €
Virement de la section de fonctionnement 021		415 000,00 €
Amortissements des immobilisations 040	123 725,85 €	77 081,15 €
Opérations patrimoniales 041	0,00 €	17 645,76 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	329 568,57 €	2 536 934,58 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001	491 091,87 €	0,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	820 660,44 €	2 536 934,58 €

DÉPENSES	REPRIS + BP 2023
Immobilisations incorporelles	20 98 066,90 €
Immobilisations corporelles	21 132 113,30 €
Immobilisations en cours	22 1 726 268,21 €
Dépenses d'équipement	1 956 448,61 €
Emprunts et dettes assimilées	36 181 848,00 €
Dépenses imprévues	030 1 880,29 €
Dépenses financières	183 278,35 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 140 878,26 €
Opérations de transferts entre sections	040 17 987,00 €
Opérations patrimoniales	041 17 645,79 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 175 209,32 €

Solde d'exécution de l'exercice précédent - D001	361 725,00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 536 934,58 €

Concordance avec le BP Section d'investissement

RECETTES	REPRIS + BP 2023
Subventions d'investissement	13 952 744,60 €
Emprunts et dettes	16
Recettes d'équipement	952 744,60 €
Dotations, fonds divers et réserves	10 165 600,00 €
Excédent de fonctionnement	1008 549 863,07 €
Vente patrimoniale	034 359 000,00 €
Recettes financières	1 074 463,07 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 027 207,67 €
Virement de la section de fonctionnement	021 415 000,00 €
Amortissements des immobilisations	040 77 081,15 €
Opérations patrimoniales	041 17 645,79 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	2 536 934,58 €

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget révisé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
110	Revue (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 036,36	23 517,60	74 466,36	74 466,36	98 066,36
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	211 170,61	3 539,30	128 363,08	128 363,08	132 113,30
22	Immobilisations reçues en affectation (R)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 704 994,21	3 911 795,21	694 563,08	694 563,08	1 726 268,21
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 956 448,61	778 813,11	1 172 819,38	1 172 819,38	1 956 448,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	180 248,00	0,00	191 848,00	191 848,00	181 848,00
18	Compte de bilan "effet" (R)-reg (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Dépenses imprévues	662,29	0,00	1 880,35	1 880,35	1 880,35
	Total des dépenses financières	180 248,00	0,00	191 728,35	191 728,35	181 728,35
45	Total des op. pour compte de tiers (R)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 140 878,26	778 813,11	1 364 547,65	1 364 547,65	2 140 878,26
040	Opérat° entre transferts entre sections (R)	1 198,00	0,00	17 387,00	17 387,00	17 387,00
041	Opérations patrimoniales (R)	0,00	0,00	17 645,79	17 645,79	17 645,79
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 198,00	0,00	35 032,79	35 032,79	35 032,79
	TOTAL	2 142 076,26	778 813,11	1 399 580,44	1 399 580,44	2 175 209,32

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ DU ANTICIPÉ (3)	361 725,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 536 934,58 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget révisé (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
030	Revue (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement divers (13)	465 877,32	520 726,16	362 028,00	362 028,00	952 744,60
16	Emprunts et dettes assimilées (16)	130 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (R)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	465 877,32	520 726,16	362 028,00	362 028,00	952 744,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1008)	161 700,14	0,00	165 600,00	165 600,00	165 600,00
1008	Excédent de fonctionnement (sauf 034)	0,00	0,00	549 863,07	549 863,07	549 863,07
130	Autres subvent° invest: voir 1301	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140	Dotat° et remboursements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Compte de bilan "effet" (R)-reg (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Produits des cessions d'immobilisations	124 293,00	0,00	359 000,00	359 000,00	359 000,00
	Total des recettes financières	317 763,14	0,00	1 074 463,07	1 074 463,07	1 074 463,07
45	Total des op. pour le compte de tiers (R)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 198 000,00	0,00	1 438 474,31	1 438 474,31	1 438 474,31
021	Virement de la sect° de fonctionnement (R)	415 000,00	0,00	415 000,00	415 000,00	415 000,00
040	Opérat° entre transferts entre sections (R)	17 387,00	0,00	17 387,15	17 387,15	17 387,15
041	Opérations patrimoniales (R)	0,00	0,00	17 645,79	17 645,79	17 645,79
	Total des recettes d'ordre d'investissement	432 387,00	0,00	450 032,94	450 032,94	450 032,94
	TOTAL	1 630 387,00	0,00	1 888 507,25	1 888 507,25	1 888 507,25

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ DU ANTICIPÉ (3)	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 536 934,58 €

Les dépenses d'investissement envisagées :

- La poursuite de l'étude de faisabilité de l'école élémentaire
- Les études relatives :
 - aux réseaux de télécommunications en lien avec les travaux d'enfouissement à Montmirault
 - à la sécurisation de l'av. d'Arpajon/RD.449
 - à la restauration du lavoir Saint-Pierre
- L'installation de la wifi dans l'aire de la mairie **Pour 98 067€**
- Le règlement du solde des travaux :
 - de rénovation énergétique de l'aire de la mairie et d'enfouissement de réseaux Ch. Vert/Côte Ste-Anne
- Dans le cadre du projet « Chemins et cheminements » :
 - la création d'une passerelle sur le rû
 - la restauration du lavoir
- Pour l'église :
 - la restauration de peintures murales et de vitraux
- Au niveau de la voirie :
 - l'enfouissement de réseaux et la requalification de voiries à Montmirault
 - la réfection de trottoirs
 - l'aménagement de sécurité pour la traversée de la RD.191 (au niveau du chemin des Marats) en collaboration avec le Département **Pour 1 726 268€**

- L'acquisition de parcelles :
 - Rue de Tanqueux, Rue Damot, Résidence du Château
 - RD.191 en vue de la réalisation d'un aménagement de sécurité
 - Près du rû
 - Régularisation de l'emprise d'un lavoir
- L'aménagement de terrains dans le cadre d'un projet « Chemins et cheminements »
- L'acquisition de nouveaux jeux et la pose de sols souples dans le parc de la mairie
- L'acquisition de panneaux de signalétique
- L'acquisition de matériel technique (débroussailleuse, système d'arrosage goutte-à-goutte, tronçonneuse, une citerne de stockage d'eau et une étuve de maintien en température pour le restaurant scolaire)
- L'acquisition de matériel informatique pour la vidéoprotection
- Pour l'accueil de loisirs, le remplacement d'une fenêtre et l'acquisition de stores et des couchettes empilables
- Pour l'aire de la mairie restaurée, l'acquisition de mobilier, d'électroménager, de vidéoprojecteurs et écrans blancs pour l'équiper
- Pour les écoles : des équipements de gymnastique pour la maternelle et un abri extérieur pour le stockage de matériel, du matériel informatique pour l'école élémentaire
- L'acquisition de nouveaux outils de communication (bâches et panneaux), de dalles de moquette pour les manifestations et des équipements de scène mobile

Pour 132 113€

A. VUITRY demande si ses remarques relatives aux numéros des parcelles à acquérir, qui étaient erronés lors de la présentation du ROB, ont bien été prises en compte.

Madame le Maire confirme que dans le compte-rendu ses remarques sont prises en compte.

A. VUITRY tient à faire remarquer que la majorité avait tort quant au cadastre auquel il convient de se référer, l'administration de l'urbanisme lui ayant confirmé que le site cadastre.gouv.fr était le site officiel.

Pour Madame le Maire, l'important est que l'assemblée soit d'accord sur la situation géographique des parcelles.

F. LACOMME ajoute que les actes notariés prendront en compte les bonnes références cadastrales.

A. PERROT s'étonne qu'il puisse y avoir deux versions différentes, une du site du SIARCE et l'autre du site « cadastre.gouv.fr ».

Madame le Maire explique que le site « cadastre.gouv.fr » correspond au fichier des impôts. Le logiciel du SIARCE propose quant à lui aux mairies un service informatisé consultable directement en ligne qui devrait être normalement en concordance avec le cadastre. Elle ne peut dire lequel est à jour.

A. VUITRY invite à la vérification de la parcelle 423 sur le site gouvernemental. Celle-ci n'existe plus. Si elle avait été indiquée 423 A et B, il ne serait pas intervenu. Sauf que sur le cadastre officiel, la division de la 423 a bien été prise en compte. Deux nouveaux numéros de parcelles apparaissent aujourd'hui, les démarches ayant été faites par le géomètre en temps et en heure.

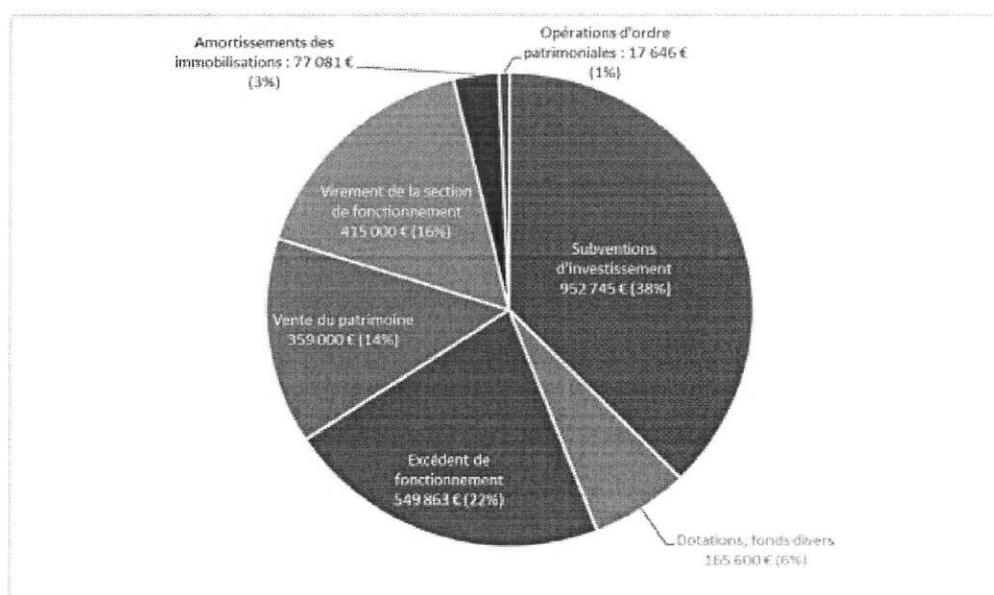
Madame le Maire confirme que la vérification sera faite auprès des impôts par l'administration.

A. VUITRY espère également que, pour les parcelles situées aux abords de la 191, les corrections de leur numéro ont également été faites.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agissait là que d'un oubli d'élargissement de la colonne du tableau réalisé sous excel.

Pour A. VUITRY, il y a souvent des oublis et des erreurs que les élus pourraient vérifier.

Les recettes pour financer les investissements en 2023



VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2023 / IV / 1 – 7.1 du 6 avril 2023 par laquelle le Conseil municipal a pris acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires relatif au BP 2023,

VU le budget primitif 2023 tel que présenté à l'assemblée,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT)

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2023 dont la balance générale s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses et recettes	3 417 407,00 €
Section d'investissement :	Dépenses et recettes	2 536 934,58 €

Malgré l'intérêt qu'il porte à ce Conseil, A. PRAT fait part de son obligation de quitter la séance, pour des raisons familiales.

Compte-tenu des points qui seront abordés par la suite, notamment l'attribution des subventions aux associations et la signature de la convention avec le Comité culturel cernois, il précise qu'il se tient à disposition pour répondre, en dehors de la séance, à toutes questions.

Madame le Maire précise qu'il n'aurait pu, dans tous les cas, prendre part au débat et au vote de la question relative au 3C.

N° 2023 / V / 6 - 7.2

TAXES DIRECTES LOCALES : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

Chaque année, le Conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes permettant de déterminer le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre du budget communal.

Ce vote doit intervenir avant le 15 avril de l'année, et est réalisé à partir du montant des bases imposables de chaque taxe transmis par les services fiscaux.

Le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 en tenant compte des dispositions suivantes :

1. La loi encadre la liberté de vote des taux d'une double limite résultant à la fois des règles de plafonnement des taux et des mécanismes de liaison entre eux.
Ces règles permettent d'éviter des inégalités de traitement entre les contribuables et une trop forte croissance de la pression fiscale.
2. Depuis le 1^{er} janvier 2023, avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette taxe est renommée en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS) et la possibilité de voter un taux de THRS est réintroduite.
3. Les ressources fiscales 2023 de la collectivité, **indépendantes des taux votés**, sont les suivantes :

Allocations compensatrices	34 691 €
DCRTP	59 594 €
FNGIR	118 231 €
Effet du coefficient correcteur	- 166 577 €
TOTAL	45 939 €

4. Les valeurs des bases d'imposition prévisionnelles sont pour 2023 :

	Bases d'imposition effectives 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits de référence
Taxe foncière (bâti)	5 275 971 €	5 636 000 €	1 870 025 €
Taxe foncière (non bâti)	70 532 €	75 400 €	45 082 €
Taxe d'habitation	368 806 €	394 991 €	45 661 €
		TOTAL	1 960 767 €

Afin d'équilibrer le budget communal tel que présenté à l'assemblée, les taux soumis au vote sont proposés dans le tableau ci-après :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits attendus en 2023	Taux proposés en 2023	<i>Pour mémoire Taux 2022</i>
Taxe foncière (bâti)	5 636 000 €	2 043 614 €	36,26 %	33,18%
Taxe foncière (non bâti)	75 400 €	45 082 €	59,79 %	59,79%
Taxe habitation (RS)	394 991 €	49 769 €	12,60 %	11,56 %
	TOTAL	2 138 465 €		

2 138 465 € - 166 577 € (coefficient correcteur) = 1 971 888 €

VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU le Code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
 VU la loi de finances pour 2020, notamment son article 16,
 VU l'état de notification des produits prévisionnels des taxes directes locales pour 2023,
 VU la délibération n° 2023 / V / 5 – 7.1 portant approbation du budget primitif 2023,
 CONSIDÉRANT les montants des ressources fiscales de la collectivité indépendantes de celles dont le taux est voté par le Conseil municipal,
 CONSIDÉRANT le montant des bases d'imposition prévisionnelles 2023,
 CONSIDÉRANT le montant des produits fiscaux attendus et inscrits au BP 2023,
 CONSIDÉRANT le montant du coefficient correcteur communiqué par les services fiscaux,
 L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 15 voix POUR et 4 CONTRE**
 (MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT)

FIXE les taux des taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2023 comme suit :

	Taux votés	<i>Pour mémoire Taux 2022</i>
Taxe foncière (TFB)	36,26 %	33,18%
Taxe foncière (TFNB)	59,79 %	59,79%
Taxe habitation (TH)	12,60 %	11,56 %

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision

A. VUITRY justifie les votes CONTRE par l'augmentation démesurée des taux par rapport à la vie actuelle.

Madame le Maire est surprise de sa remarque car, lors de la commission des finances à laquelle il a participé, il était favorable à l'augmentation des taux d'imposition.

Pour A. VUITRY, la présentation qui a été faite en commission des finances était un peu douteuse et il en a aujourd'hui la confirmation.

Madame le Maire demande des précisions sur ce qu'il entend par « douteux ».

Ce à quoi il répond : « les taux ». Il précise qu'en commission des finances, il a été dit que l'augmentation était de 3,08 %. C'est un taux brut qui arrive sur l'ancien de l'année dernière 33,18 %, ce qui fait bien aujourd'hui un taux de 36,26 %. Mais l'augmentation ne représentera pas que 3,08 %. Il invite au calcul de la hausse par rapport à l'année dernière.

Madame le Maire précise que l'augmentation porte sur les bases.

Pour A. VUITRY, les bases de l'Etat ont augmenté de 1,071 %.

Pour Madame le Maire, elles ont augmenté de 7,11 %.

Pour A. VUITRY, il s'agit là de l'augmentation de l'inflation.

R. HEUDE fait remarquer que les dépenses ont augmenté de 7% alors que les recettes ne progressent que de 5% et s'interroge sur la façon d'équilibrer le budget. Selon lui, un effort est déjà fait, il convient de rester en cohérence.

Pour A. VUITRY, il faut minimiser les dépenses et heureusement que l'excédent de l'année passée participe à l'équilibre budgétaire.

R. HEUDE réaffirme qu'ils n'ont pas augmenté autant que les dépenses.

Pour A. VUITRY, l'augmentation de la taxe foncière est trop importante par rapport aux autres années (environ 2 % en 2020 et 0,60 % en 2021 et 2022).

N° 2023 / V / 7 – 7.5

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ POUR 2023

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2023 / V / 5 – 7.1 portant approbation du budget primitif 2023,

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et à divers organismes de droit privé au titre de l'année 2023,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT)

DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau suivant :

Titre de l'association	Subventions 2023	Subventions exceptionnelles 2023	Subventions totales 2023
Affaires culturelles	26 640,00 €	0,00 €	26 640,00 €
Les 3C	24 900,00 €		24 900,00 €
La Communauté des Dés	300,00 €		300,00 €
La Clef des Chants	300,00 €		300,00 €
Ateliers Théâtre du Malassis	740,00 €		740,00 €
Au Sud du Nord	200,00 €		200,00 €
Dyali	200,00 €		200,00 €
Affaires scolaires	4 100,00 €	0,00 €	4 100,00 €
Coopélices de l'école élémentaire	1 300,00 €		1 300,00 €
Coopérative de l'école maternelle	2 000,00 €		2 000,00 €
L'école Le livre et l'enfant (primaire)	400,00 €		400,00 €
Le petit et le livre (maternelle)	400,00 €		400,00 €
Affaires sociales	400,00 €	1 000,00 €	1 400,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €		300,00 €
Le Geai	100,00 €		100,00 €
P'tit Cerny	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Titre de l'association	Subventions 2023	Subventions exceptionnelles 2023	Subventions totales 2023
Affaires sportives	1 850,00 €	0,00 €	1 850,00 €
ABC du Volant	180,00 €		180,00 €
Aigle Fertoise de Cerny Boissy foot	300,00 €		300,00 €
Trial Club Cernois	120,00 €		120,00 €
Arts et Corps	420,00 €		420,00 €
Compagnie fertoise de tir à l'arc	100,00 €		100,00 €
Vana production (cirque)	190,00 €		190,00 €
Gymnastique sportive de Cerny	540,00 €		540,00 €
Total de l'article 6574	32 990,00 €	1 000,00 €	33 990,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

A. VUITRY demande à consulter les comptes de l'association les 3C.

Madame le Maire confirme à A. VUITRY qu'ils sont consultables en mairie.

Elle lui répond, en outre, suite à son interrogation sur la disparition de certaines associations, que certaines d'entre elles sont, à présent, subventionnées par le CCAS, notamment la Caravane du partage, les Amis du foyer Degommier...

Il souhaite également des précisions sur l'association Arts et Corps.

Madame le Maire précise qu'il s'agit de l'association qui a été créée suite à la désolidarisation de la section danse de l'AEP.

N° 2023 / V / 8 – 8.9

CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION LES 3C AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Comme chaque année, il est proposé le renouvellement de la convention signée entre l'association Les 3 C et la collectivité.

Cette convention permet de clarifier les obligations et les responsabilités des deux parties afin de garantir d'une part, l'autonomie de l'association et, d'autre part, la surveillance que la collectivité doit exercer sur les conditions d'exécution d'une mission d'intérêt général financée par des fonds publics.

Cette convention, document engageant financièrement la collectivité, est soumise au visa de la Trésorière de La Ferté-Alais, dans le respect des modalités du contrôle financier propre à la collectivité.

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des juridictions financières,

VU le Code pénal,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU la loi du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, notamment son article 22,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU les statuts de l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois) dont le siège social est situé en mairie de Cerny, 8 rue Degommier,
VU le projet de convention financière à conclure avec l'association Les 3C au titre de l'année 2023,
CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'apporter son soutien à l'association Les 3C,
CONSIDÉRANT que l'association répond à un objet d'intérêt général,
CONSIDÉRANT que l'association est ouverte à tous sans discrimination,
CONSIDÉRANT que l'association a un mode de fonctionnement démocratique,
CONSIDÉRANT que le projet de financement public répond à une initiative associative,
Sous réserve de l'avis favorable de la Trésorière de La Ferté-Alais.
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**
(MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT)

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière au titre de l'année 2023, telle que présentée à l'assemblée, avec l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois), représentée par M. Alain Prat, Président, dont le siège social est fixé en Mairie de Cerny, 8 rue Degommier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 43.

Sylvie BARBERI
Secrétaire de séance



Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

Publié le 28/09/2023